



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans, commerçants et industriels : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 13370

Texte de la question

M. François Rochebloine interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des retraites des conjoints de commerçants. D'après certaines informations qui lui ont été rapportées, il semblerait que le régime connaisse actuellement de graves difficultés financières qui pourraient compromettre son avenir. Il lui demande si ces informations sont fondées et, dans l'affirmative, quelles mesures elle envisage de mettre en oeuvre pour assurer aux conjoints de commerçants qu'ils pourront bénéficier des pensions de retraite pour lesquelles ils ont cotisé.

Texte de la réponse

Le régime complémentaire obligatoire des conjoints de commerçants, géré par l'organisation autonome nationale d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales (ORGANIC), est un régime très avantageux qui assure, moyennant une cotisation supplémentaire de l'assuré fixée jusqu'en 1997 à un niveau très bas (1,16 % en moyenne) une majoration pour conjoint coexistant égale à 50 % de la pension de base de l'assuré et une réversion portée à 75 % de la pension de droit direct au décès du titulaire. Ce constat explique la dégradation continue de l'équilibre technique de ce régime dont le déficit a atteint, en 1997, 800 millions de francs, et la rigueur des mesures qui ont été proposées le 31 janvier 1997 par le conseil d'administration de la caisse nationale de l'ORGANIC pour assurer sa pérennité. Un relèvement important des taux de cotisation est ainsi intervenu au 1er janvier 1998, qui répond au besoin de financement immédiat du régime mais ne suffit pas à rétablir à terme son équilibre. Les mesures relatives aux prestations qui exigent une concertation approfondie n'ont pas encore été définitivement arrêtées. Elles doivent faire l'objet d'une nouvelle concertation avec le conseil d'administration de la caisse nationale qui a été renouvelé par les élections du 8 décembre 1997.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13370

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 octobre 1998

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2315

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5892